

# Diplôme national du brevet - Session 2018

## Fiche d'information pour les candidats individuels

---

Si, à compter de 2018, vous vous présentez au DNB en candidat individuel, vous devez passer :

### 5 épreuves écrites.

- Vous trouverez la définition des épreuves et des exemples de sujets sur les pages ÉDUSCOL accessibles aux adresses suivantes :

<http://eduscol.education.fr/cid107402/dnb-individuels.html>

<http://eduscol.education.fr/cid59348/les-epreuves-du-dnb.html>

<http://eduscol.education.fr/cid60618/preparer-le-dnb-avec-les-sujets-zero.html>

- **Pour vous inscrire**, vous devez vous connecter, depuis n'importe quel ordinateur, sur le site du rectorat de votre lieu de résidence, à la rubrique « Examens » puis « DNB ». Vous n'avez pas besoin de document particulier, vous êtes guidé(e) pour l'inscription. En cas de problème appelez l'académie dont dépend votre domicile.
- **Au moment de votre inscription au DNB, vous devez préciser :**
  - si vous vous inscrivez en **série générale** ou en **série professionnelle** ; il n'y a pas de condition à remplir pour l'une ou l'autre série, c'est vous qui choisissez en fonction de votre préparation ; les épreuves de série générale et celles de série professionnelle sont identiques mais ce sont les sujets des épreuves qui diffèrent ;
  - **la langue vivante étrangère** que vous avez choisie pour l'épreuve écrite de langue vivante étrangère
- Vous recevrez, de la part de votre académie de résidence, une confirmation d'inscription à vérifier, à signer et à renvoyer. La convocation pour passer les épreuves écrites vous sera envoyée à l'adresse que vous aurez indiquée au plus tard 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise les dates, les horaires et l'adresse du centre d'examen dans lequel vous passerez les cinq épreuves.
- **Les ÉPREUVES ÉCRITES de la session 2018 auront lieu les jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018** selon le déroulement suivant (les horaires exacts seront précisés sur votre convocation) :
  - **Jeudi 28 juin matin** : épreuve écrite de français : explication d'un texte littéraire et éventuellement d'une image en rapport avec le texte, questions de grammaire et exercice de réécriture sur ce texte, dictée (1 h 30) ; rédaction : vous avez droit à un dictionnaire. (1 h 30) ; donc 3 h en tout) ;
  - **Jeudi 28 juin après-midi** : épreuve écrite de mathématiques (2 h) ;
  - **Vendredi 29 juin matin** : épreuve écrite d'histoire – géographie – enseignement moral et civique (2 h) ;
  - **Vendredi 29 juin après-midi** :
    - épreuve écrite de sciences : physique-chimie ou sciences de la vie et de la Terre ou technologie (*2 disciplines sur les 3*) (1 h) ; si vous êtes candidat au brevet de l'enseignement agricole, c'est obligatoirement physique – chimie et biologie – écologie ;
    - épreuve écrite de langue vivante étrangère (1 h 30).